



Commission canadienne des grains
Examen du SCRS 2006-2007
Plan d'action de gestion

	Recommandation	Autorité désignée	Personne responsable	Modalités du plan d'action	Calendrier
1.	Pour atténuer les risques, la CCG et le programme SCRS devraient établir clairement les rôles et responsabilités de toutes les parties engagées aux programmes de co-certification et communiquer ces renseignements à tous les intervenants participant au programme SCRS.	Division des Services à l'industrie	Laura Anderson, gestionnaire, Système de canadien de reconnaissance de la ségrégation (IP)	<ul style="list-style-type: none">• Négocier les PE avec Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba (MAFRI), le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (OMAFRA), et possiblement d'autres organismes gouvernementaux provincial à l'avenir afin qu'ils identifient clairement les rôles et responsabilités des organismes participant aux programmes planifiés de co-certification.• Les communications au lancement des programmes planifiés de co-certification serviront à identifier les rôles et responsabilités de la CCG et nos partenaires, les organismes gouvernementaux. Les communications continues avec nos clients renfermeront ces renseignements dans la documentation s'appliquant à la demande et la certification. Les communications continues avec d'autres intervenants seront affichées dans le site Web et dans tout autre forme de communication (courriels, lettres, présentations, etc.) qui surviendront.	D'ici le 31 mars 2008